CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 29 janvier 2024 – 19 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. ADDE Albert, M. LEMAIRE Michel, M. DUVEY Marc, M. VOISIN Philippe, M. JOUANNET Jean-Mickaël, Mme VANNIER Céline, Mme LEBEC Sandra, Mme FIERS Alexandra, M. DIJON Michel, M. POULAIN Alain.

Absentes excusées : Mme CARTIER Alice, Mme MALGRAIN Constance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 Décembre 2023 :

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Décembre 2023 ; il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame HUCHER Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : Tableau des effectifs au 1er janvier 2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 1er janvier 2024 :

Filière Administrative :
Adjoint Administratif Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
Attaché (secrétaire mairie) cat. A 35 H 00 titulaire

Filière technique :
Adjoint Technique Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Echelle C1 26 H 00 titulaire
Adjoint Technique Principal 1ère classe Echelle C3 30 H 50 titulaire
(Agent Intercommunal : 6 H pour le compte de l'IBTN depuis le 01/09/2017 ; mise en disponibilité pour raison de santé)

Filière sociale :
A.T.S.E.M. Principal 1ère classe Echelle C3 35 H 00 titulaire
(Mise en disponibilité pour raisons personnelles)
A.T.S.E.M. Principal 2ème classe Echelle C2 04 H 15 CDD - temps annualisé (non pourvu).
Pour information :
Un contrat aidé PEC (Parcours emploi compétences) est prolongé dans le cadre de l'agence postale communale.
Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le BP 2024

S'agissant de dépenses d'investissement gérées sur le budget, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et ce jusqu'à l'adoption du budget 2024.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.
Il est proposé au conseil municipal d'utiliser ces dispositions qui permettront la poursuite des programmes d'investissement durant les premiers mois de l'année.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1612-1 relatif aux engagements de dépenses avant le vote du budget, il est soumis le tableau suivant :

Chapitre	Crédits ouverts BP 2023 + DM votées en 2023	Autorisation d'ouverture des crédits (25%)
Budget principal		
20	80 290 €	20 072 €
204	31 487 €	7 871 €
21	88 370 €	22 092 €
23	113 269 €	28 317 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2024 ou jusqu'au vote du BP 2024 s'il intervient avant cette date, dans la limite des montants et des affectations décrites en annexe au présent tableau, cette autorisation ne dépassant pas le quart des crédits inscrits au budget 2023 y compris les reports.

- **Précise** que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement repris au budget primitif 2024 aux chapitres et articles concernés.
  Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Cession d'une bande de terrain à la commune le long de la rue Taurin

Monsieur le Maire informe le conseil de la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif (CU b N° 2023-11) pour la parcelle H 273 sise 9 rue Taurin en vue de la division de celle-ci, à destination d'un lot à bâtir.

La rue Taurin étant très étroite, Monsieur le Maire demande l'alignement et la possibilité pour la propriétaire de céder à la commune une bande de terrain le long de cette même rue pour l'euro symbolique en vue de l'élargissement de la voirie et de la création d'un pan coupé pour la future entrée, la commune prenant en charge le déplacement de la clôture. Mme LOISELET prendra en charge les frais de géomètre.

Le cabinet LEMBLÉ, géomètre de Bernay, est chargé de procéder au bornage de la propriété ; Mme LOISELET accepte de financer le paiement de ce professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'acquisition d'une bande de terrain le long de la rue Taurin (euro symbolique),
- Prend en charge le déplacement de la clôture,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

M. LEMAIRE Michel ne voit pas l'intérêt de cette acquisition puisque l'élargissement de la rue se fera sur une très petite longueur, des maisons longeant cette rue après ladite demeure jusqu'à la rue de la libération.

Vote du conseil municipal : Pour 12 Contre 0 Abstention 1 (M. LEMAIRE)

DÉLIBÉRATION : travaux du SIEGE conjointement avec la commune de Thibouville (rue de Thibouville et Parissot)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui apporte sa contribution telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- section d'investissement : **8 117 €**
- section de fonctionnement: **6 250 €**

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : travaux du SIEGE : les Bruyères – (Tranche 1)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui apporte sa contribution telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- section d'investissement : **13 667 €**
- section de fonctionnement: **12 500 €**

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION : Travaux du SIEGE : Rue de la Libération Tranche 2 (Led : 9 nouveaux foyers)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui apporte une contribution telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- section d'investissement : **3 333.00 €**
- section de fonctionnement : **Néant**

Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Vote du conseil municipal : Pour 13 Contre 0 Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission de finances : vendredi 09 février 2024 à 17 h 30
Réunion PLU (Plan Local d'Urbanisme) : lundi 12 février 2024 à 17 h 30.

Monsieur le Maire tient à remercier Mme HUCHER Béatrice qui l'a accompagné le mercredi 24 janvier pour présenter le projet des places (aménagement du centre bourg) à la Sous-Préfecture de Bernay dans le cadre du dispositif « Villages d'Avenir » (29 communes lauréates dans l'Eure).
Une autre réunion était également organisée le lundi 29 janvier à la Mairie d'Iville en présence du préfet de l'Eure sur ce même sujet.

Mme HUCHER Béatrice souhaite la mise en place de commissions constituées d'élus et de personnes extérieures pour étudier les 2 projets actuels (places du Général Chrétien et St-Ouen et le groupe scolaire). Celle-ci propose d'être la référente du

projet pour la rénovation énergétique du groupe scolaire avec un ou 2 parents d'élèves, la directrice de l'école, un membre du personnel communal et des élus avec l'aide d'un AMO (Assistant maîtrise d'ouvrage) qui est M. HERMENAULT.
Un comité de pilotage pour l'aménagement des places pourrait rassembler élus, commerçants, agriculteurs, riverains avec le soutien de M. CHACHOUA (AMO) de la société EAD. Pour le moment, aucun référent n'a été nommé.

Dès la première réunion, un phasage des travaux doit être réalisé et un compte-rendu rédigé à chaque rencontre pour une communication informant ainsi le conseil du suivi de l'avancement des projets.

Monsieur JOUANNET Jean-Mickaël regrette que l'esquisse de l'aménagement des places n'ait pas été présentée aux administrés (réunion publique) et s'inquiète du financement. La commune pourra-t-elle assumer financièrement dans un même laps de temps ces 2 projets ? Il souligne le volontarisme de Mme HUCHER Béatrice.

TOUR DE TABLE

* **Monsieur LEMAIRE Michel** donne quelques informations :

En 2024, dans le cadre du territoire de l'IBTN (Intercom Bernay Terres de Normandie), le sentier d'art aura lieu à Mesnil-en-Ouche. Le festival des arts numériques se déroulera à Bernay les 24, 25, 26 mai.
Les travaux du centre aquatique et intercommunal débuteront en octobre et se termineront, en principe, entre janvier et mars 2026.
L'école du village participera au triathlon scolaire de l'Intercom.
Les courses cyclistes de Harcourt sont reportées au samedi 13 avril. En effet, minimes et cadets participeront à la coupe de Normandie le dimanche 07 avril. Si les courses étaient maintenues comme prévu, il n'y aurait pas de jeunes au départ.

* **M. JOUANNET Jean-Mickaël s'informe** de la suite donnée à l'étude flash réalisée par le Département concernant les bâtiments de la Maison de retraite. Monsieur AUBRY Bernard, Maire, précise qu'une réunion pour le devenir de ces bâtiments est prévue fin février.
Il fait part de la réclamation des habitants de l'impasse « Le village » qui se plaignent de la voirie très endommagée. Monsieur LEMAIRE Michel remarque que cette voie n'a pas été rétrocédée à la commune et à l'Intercom ; elle est privée et constitue une parcelle dans ce lotissement. Il suggère de se rapprocher de la compétence voirie de l'Intercom en s'adressant à M. HAUTECHAUD, vice-président de cette entité, ainsi qu'à M. Nicolas GRAVELLE, Président. Il n'est pas certain qu'ils veuillent l'inclure dans le domaine public.

* **M. VOISIN Philippe** voudrait que le permis de construire de la maison située rue de la grande mare au numéro ?? soit consulté pour une raison d'alignement.

* **M. POULAIN Alain** souhaite que la commune achète des panneaux d'affichage pour les hameaux du Bocage, Beauficel, les Bruyerettes et une oriflamme indiquant la Mairie. Il est chargé de fournir un devis pour le BP 2024.
Il informe qu'il fera un point sur les foyers des candélabres grillés.

* **Mme HUCHER Béatrice** déplore l'existence de l'éclairage actuel du parking de l'EHPAD ; elle propose un autre système avec détecteur de mouvements plus économique en énergie.

* **Mme BECQUET Laurence** communique les informations suivantes :
Les habitants du Clos Mallet sollicitent la pose de panonceaux indiquant les numéros des maisons à l'entrée de chaque impasse pour diriger les personnes s'y rendant, notamment les livreurs.
Le Banquet des Anciens aura lieu le dimanche 17 mars 2024 à la salle des fêtes ; il sera préparé par le Comptoir de l'Arboretum.
Avec Sandra LEBEC, elle donne un compte-rendu de la commission du personnel :
- Un agent technique partira en retraite le 1er juillet ; il est recherché une personne polyvalente pour une durée de 6 mois surtout pendant les mois d'été.
- Les tâches administratives s'accumulant, il serait souhaitable de prévoir un agent à mi-temps ou peut-être de faire appel à un prestataire pour les salaires.
Elle souhaite que soient renouvelées les réunions de quartier.
La fête de la Quasimodo ayant lieu les 6 et 7 avril 2024, elle veut savoir qui s'occupera de l'emplacement des forains. Il lui est répondu que la commune prendra en charge l'installation de ceux-ci et la distribution du pain bénit. Le dimanche, l'ATCPH s'occupera de la foire à tout et du concert au cours duquel se produira le saxophoniste Lucien Depalma, à 15 heures, à l'église du village. Chaque spectateur donnera la somme qui lui semblera juste pour paiement de l'entrée (au chapeau).

* **Mme VANNIER Céline** propose l'organisation d'une journée citoyenne composée de volontaires pour un nettoyage des bas-côtés de certaines rues, des bouteilles, en autres, étant jetées.

Elle a assisté en visio à une réunion organisée par l'Intercom de Bernay au sujet de la politique de soutien et de promotion de l'agriculture. Le président de l'Intercom, Nicolas Gravelle, a avancé l'idée de créer une cuisine centrale, suggestion évoquée depuis plusieurs années mais compliquée à mettre en œuvre. Des repas « faits maison » seraient fournis aux cantines scolaires. Le prix du repas serait de 6 €, la nourriture étant de meilleure qualité avec un coût nettement supérieur à celui d'aujourd'hui.

* **M. DIJON Michel** souhaite une reprise du bitume de la salle des fêtes.

* **Mme LEBEC Sandra** informe :
- Un candélabre clignote rue Vaurin
- La prochaine permanence des élus aura lieu le samedi 03 février 2024.

Séance close à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **LUNDI 18 MARS 2024 à 19 H 30.**

Le secrétaire,

Mme HUCHER Béatrice

Le Maire,

AUBRY Bernard.

MAIRIE D'HARCOURT (Eure)